

Relevé de Conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 10 juillet 2018

Le dix juillet deux-mille dix-huit à 14 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en Salle du Conseil Nicolas CLEUET de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Bâtiment Matisse.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. MARKIEWICZ en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Mme SIMON est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 9 membres présents et 9 membres représentés.

Le quorum des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 31 mai 2018
- Election d'un membre étudiant au centre de santé
- Avis sur les demandes de financement au Conseil Régional (Publication C. Chomarat et CE2I phase 3)
- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature
- Avis sur les changements de conférenciers invités
- Avis sur le nouveau barème Campus France
- Information sur la modification du tableau des Primes pour Charge Administrative (prise en compte des responsabilités dans le domaine de la recherche)
- Points Informations :
 - Projets HCERES des nouvelles composantes de recherche
 - Retour sur l'appel « Allocations de thèse cofinancées par la Région Hauts-de-France 2018 »
 - Science Direct et la négociation Elsevier
 - Mise en ligne des thèses numérisées
 - Point sur les collaborations avec la zone ASEAN
- Questions diverses

Présidence de la CoR

M. MARKIEWICZ, Vice-Président de la Commission de la Recherche
du Conseil Académique

Présents :

9

Collège A :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

M. LAMBRECHT
M. ATTAL
Mme FOLLET ; MM. ASSAAD, DAMBRINE, GRONDEL,
VANDERHAEGEN

Collège B :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

Collège C :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

Collège D :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

Collège E :

M. POULAIN

Collège F :

Collège des
Usagers :

Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3

Mme CHAMPAGNE

Collège des
Personnalités
Extérieures :

Membres de Droit :

Invités :

Mmes BURY et BAILLY (suppl. Mme TRUFFERT)
M. VARAGO (suppl. M. VAGANAY)
Mme SIMON, M. MICHEL-DANSAC

**Ont donné
pouvoir :**

9

Mme RIVENQ à M. ASSAAD
Mme SEGALA à M. VANDERHAEGEN
Mme MARCAL DE OLIVEIRA à M. DAMBRINE
M. DRIDI à M. LAMBRECHT
M. COSTERMANS à M. ATTAL
Mme GIRARD à M. POULAIN
Mme TOURNAY à Mme CHAMPAGNE
M. DELBECQ à Mme FOLLET
M. LELEU à M. GRONDEL

Excusés :

M. ARTIBA, M. VIVES, Mme DUBAR, Mme MERVIEL, M. COAD, Mme FRIANT-KESSLER, M. GUIZARD, M. HEBBAR, M. FORTUNA, M. FABE, M. KRAWIEC, Mme HOLLAND, M. PETIT, M. LOTTIAUX, M. TRIOUX, M. BELANGER, Mme GRANATO-BRICOUT, Mme MORETTI, Mme PIDOUX, M. DULION, Mme BOURGERY, M. POIRRIEZ, M. VAGANAY.

- Approbation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 31 mai 2018

Le Vice-président de la Commission de la Recherche (CoR) demande aux membres de la Commission s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions de la CoR du 31 mai 2018.

En l'absence de remarques, le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission de valider ce relevé de conclusions.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, décident de valider le relevé de conclusions de la Commission Recherche du Conseil Académique du 31 mai 2018, à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- Election d'un membre étudiant au centre de santé

Le Vice-président de la CoR et le Responsable Administratif de la Direction Générale procèdent à l'élection d'un membre étudiant de la Commission de la Recherche au conseil du Centre de Santé, suite aux élections du mois d'avril.

Il y a un candidat unique : Mme CHAMPAGNE.

Le Responsable Administratif de la Direction Générale rappelle les missions du Centre de Santé, consulté sur la politique de santé relative aux étudiants.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, désignent Mme CHAMPAGNE représentante des usagers de la Commission Recherche au Conseil du Centre de Santé, à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- Avis sur les demandes de financement au Conseil Régional (Publication C. CHOMARAT et CE2I phase 3)

Le Vice-président de la CoR invite Mme CHOMARAT à présenter son projet de publication intitulé « Paysage sans qualité », qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, dans le cadre du programme PRIMER, action DISSEMINER – Soutien à l'édition.

Objectif

L'ambition de *Paysages sans qualité* est triple :

- cerner une esthétique pour les paysages de notre temps, des paysages qui d'une certaine façon vont mal : les carrières désaffectées, les mines désertées, les territoires abîmés par des décennies d'exploitation agricole ou industrielle... C'est une manière de comprendre comment on peut porter un autre regard, valorisant, requalifiant sur ces paysages.
- faire dialoguer le *Land Art* américain des années 60 et le *Digital Land Art* européen des artistes contemporains. Faire un trait d'union entre ces deux types d'artistes, de mouvements.
- montrer que ces paysages sont supposés « sans qualité » parce que, potentiellement, ils en possèdent de nombreuses.

Positionnement scientifique et stratégique pour l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)

Un essai philosophique qui s'inscrit :

- dans une thématique faisant le lien entre les 2 futurs laboratoires « Territoires » et « DeVisu - DeScripto » de l'UPHF (approche sensible, via l'art qui plus est)
- dans un projet transfrontalier (France/Belgique) et européen de requalification des territoires post-industriels par l'art et le numérique, les disciplines de projet (architecture, urbanisme, paysagisme), les SHS. Cela s'applique à la Ruhr aussi, en Allemagne, à tous les territoires abîmés.
- dans une approche esthétique et artistique « réparatrice », qui livre au Conseil régional des pistes pour la requalification des paysages urbains et post-industriels. On va au-delà du constat, on étudie les pistes.

NB : un conseil scientifique a validé le contenu.

Données techniques

Format 14 cm X 21 cm	Nombre de pages 120	Nombre de signes 219 025	Nombre d'illustrations 35
Tirage prévisionnel 700 exemplaires	Date de publication 1 ^{er} semestre 2019	Estimation des ventes 300	Prix de vente public (TTC) 22 €

Budget prévisionnel

Type de dépenses	Dépenses	Recettes	
Suivi éditorial	2 200	Région Hauts de France Conseil Régional	3 000
Mise en pages/Graphisme	1 800	UVHC – Laboratoire Calhiste	1 000
Suivi de fabrication	1 000	Centre national du Livre	4 000
Corrections	1 000	Editions LOCO	2 500
Droits iconographiques	1 300	Prévisionnel Vente librairies	2 200
Photogravure	500		
Impression/Façonnage	4 300		
Diffusion/ Communication	600		
TOTAL	12 700 €		12 700 €

Editions Loco (Paris)

Le choix des éditions LOCO s'explique par :

- Un savoir-faire en matière d'images. Il y a une véritable proposition – choix du papier, des images, etc.
- Un diffuseur : les Belles Lettres – L'Entrelivre. C'est académique mais aussi plus grand public.
- L'accueil du livre dans une collection/réseau existants (Labex H2H – sur des questions d'ordre esthétique et environnemental)

Le Vice-président de la CoR remercie Mme CHOMARAT.

Les membres de la CoR ont des questions, des remarques :

- Comment est estimé le nombre de livres qui peuvent être vendus ? L'éditeur parvient à faire des estimations relativement précises.
- Où vont les recettes ? Cela ne coûte rien à l'éditeur pour le moment, mais *a minima* c'est une opération blanche, l'éditeur investit ce qu'il escompte en recette. C'est un livre rédigé par une universitaire, dans le cadre d'un projet porté par un labex. Pour nous, c'est un véritable éditeur, même si cela ne rapporte pas, l'ouvrage sera présent partout. Cela donne à l'éditeur une visibilité qu'il n'aurait pas sans cela. *A contrario*, les presses de l'université apparaissent plus comme de l'autoédition.

Le Directeur du CALHISTE confirme la diffusion et la qualité de ces éditions.

Le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) recommande néanmoins de respecter les principes de la commande publique. Au vu des critères mentionnés

précédemment, cela semble être le cas. Cela a été indiqué à l’instruction et la demande est en cours.

Le Vice-président de la CoR estime qu’il est important de soutenir toutes les initiatives impliquant l’université et propose aux membres de la Commission d’émettre un avis favorable, d’autant que cela s’inscrit dans le projet d’Université Polytechnique Hauts-de-France.

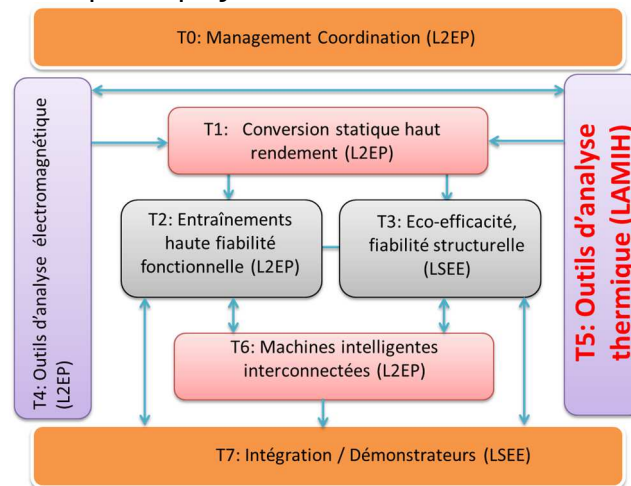
Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d’adopter un avis favorable à l’unanimité des membres présents et représentés, sur le projet de publication intitulé « Paysages sans qualité », qui fait l’objet d’une demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, dans le cadre du programme PRIMER, action DISSEMINER – Soutien à l’édition.

Le Vice-président de la CoR procède ensuite à la présentation du projet CE2I – phase 3 (Convertisseur d’Energie Intelligent – phase 3), porté par Mme HARMAND, pour le partenaire Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) devenue UPHF.

Rappel des objectifs du projet CPER CE2I :

- Objectifs : proposer des convertisseurs d’énergie électrique intégrés, fiables, tolérants aux pannes, éco-efficaces.
- Participants : L2EP (Université de Lille, coordinateur), LSEE, LAMIH, URJA
- Collaborations académiques : IEMN, Paul Painlevé, TU/e Eindhoven, U. Gand
- Soutiens industriels : Jeumont Electric, Auxel, Thales Alenia, EDF, ThyssenKrupp, Valeo, Safran
- Labellisation MEDEE

Rappel de l’organisation scientifique du projet CE2I :



Objectif de la tâche 5 - département Mécanique du LAMIH : développer de nouveaux concepts de refroidissement des machines électriques CE2I, compacts et à haute efficacité énergétique.

Budget global du projet CE2I :

	Dépenses	Montant global par nature de dépenses	Phasage prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
Investissements	Démonstrateur, instrumentation, capteurs, bancs d'essai, moyens de simulation	2770	940	930	610	220	70
Salaires	31 doctorants, 156 mois post-doc, 372 mois IR, 84 mois IE	6275	1380	1605	1695	1105	490
fonctionnement	outillage sous traitance, accompagnement thèse, maintenance logicielle	1856,0	455,0	481,7	390,0	381,0	148,3
total		10901	2775,0	3016,7	2695,0	1706	708,3

Focus sur le budget UVHC – LAMIH

Rappel - CE2I – Phase 1 - Programmation 2016 :

UVHC	Aide proposée			Autres fonds	Total	
	ETAT Indus*	DRRT	Région			FEDER
Investissement 2016					0	
RH en poste				115 818	115 818	
RH à recruter			67 098	57 897	124 995	
Overheads				36 122	36 122	
Fonctionnement (RH+Overheads)			67 098	94 019	276 935	
Total			67 098	94 019	276 935	
% total	0,00%	0,00%		33,95%	41,82%	100,00%

Rappel - CE2I – Phase 2 - Programmation 2017-2019 :

UVHC	AIV VALOR	Artois	EC Lille	ENSAM	lille 1	UVHC	AISTOM	CNRS	IMT crédits non contractualisés	IMT Etat Industrie crédits contractualisés	Aide proposée			Total
											Etat BOP 172	Région	FEDER	
Investissement 2017						8 400					179 828			188 228
RH à valoriser						41 009								41 009
RH à recruter en CDD												92 736	123 000	215 736
Overheads													36 512	36 512
Fonctionnement	0	0	0	0	0	41 009	0	0	0	0	0	92 736	161 512	295 257
Total	0	0	0	0	0	49 409	0	0	0	0	179 828	92 736	161 512	483 485
% total										0,00%	37,19%	19,13%	33,41%	100,00%

CE2I – Phase 3 - Programmation 2018-2019 :

L'idée est surtout de ne pas interrompre le projet. La demande est mineure (2 941 € d'Option Coûts Simplifiés FEDER). Aucun achat ni recrutement n'est prévu. Il s'agit uniquement de valorisation de personnels.

UVHC	DEPENSES	RECETTES				TOTAL
		UVHC	Etat	Région	FEDER	
Investissement						
Personnel						
RH à valoriser	19 603	19 603				19 603
RH à recruter						
Fonctionnement						
OCS	2 941				2 941	2 941
TOTAL	22 544	19 603			2 941	22 544

Le Vice-président de la CoR précise qu'il reste à entériner l'usage interne qui sera fait des subventions au titre des OCS (Options Coûts Simplifiés).

A ce propos, le Directeur de la DRV indique que dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) FEDER actuel, le montant d'OCS accordé est de 15% du montant correspondant aux personnels impliqués sur le projet. Ces crédits contribuent à financer les frais de structure de l'établissement employeur. L'idée défendue par le Vice-président de la CoR est qu'une partie aille aux projets qui ne peuvent plus obtenir de fonctionnement sur ces dispositifs.

Le Vice-président de la CoR souhaite que les *overheads*, OCS, frais de structure, frais connexes, etc. fassent l'objet d'une discussion lors d'une prochaine commission. Il faut déterminer une clé de répartition dans l'exercice 2018, en Comité des directeurs de laboratoires (la discussion a commencé), en CoR et enfin en Conseil d'Administration (CA) : l'établissement a des besoins, une part conséquente doit également revenir à l'activité scientifique, tant pour la politique scientifique que pour les laboratoires.

Le Vice-Président de la CoR estime qu'il est important de soutenir toutes les initiatives impliquant l'UPHF et propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, sur le projet intitulé « CE2I – phase 3 (Convertisseur d'Énergie Intelligent – phase 3) », qui fait l'objet d'une demande de subvention, auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) FEDER.

Des questions annexes sont posées sur le dossier ELSAT 2020 qui relève du même programme CPER 2015-2020.

- Sur l'état d'avancement du dossier Programmation 2018, le Directeur de la DRV indique qu'il n'est pas instruit mais que la nouvelle chargée de mission du Conseil Régional arrive la semaine prochaine. L'objectif est de passer en septembre-octobre 2018 en Commission Thématique du Conseil Régional et en Comité Unique de Programmation (CUP).
- Concernant les contrats de post-doctorants, il indique que l'UPHF fait toujours l'avance sur les CDD en cours afin d'éviter des ruptures de contrat. Sur les nouveaux contrats, on attend la décision.
- Le Vice-président de la CoR précise que les signaux sont bons : le séminaire à mi-parcours a été très bien perçu. L'enveloppe, sauf inéligibilité, devrait être conservée.

- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

Le Vice-président de la CoR laisse la parole au Directeur de la DRV pour la description des opérations du tableau récapitulatif de l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 31 mai 2018.

Ce point avait été ajourné lors de la séance précédente.

Le Directeur de la DRV reprend les opérations :

- « Accroche Active » : un projet du Plan d'Investissements d'Avenir ANRU, cofinancé par le Conseil départemental du Nord pour le sous-projet « Valmobile » et par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour le sous-projet « Evaluation ».
- La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre cofinance deux thèses et finance des recrutements pour la cellule transfert (résultats laboratoires → industries locales) et son fonctionnement.
- Le Conseil Régional Hauts-de-France et l'UPHF cofinancent l'équipement de la salle d'expérimentation de salle blanche à Cambrai. La Communauté d'Agglomération finance les travaux.
- L'Agence Nationale de la Recherche finance les projets HUMANISM, SPITFIRE, PANSCAN, ECONOMICS.
- La ComUE finance de l'innovation pédagogique, en partenariat avec la Serre Numérique – projet BLUEBOT.
- Le FEDER et Jeumont Electric, ainsi que l'UPHF, cofinancent une allocation de thèse.
- Le Conseil Régional Hauts-de-France cofinance (gestion BPI France) les projets START'AIRR (maturation) TASTE, M5XDA, SERICH.
- Le Conseil Régional Hauts-de-France cofinance deux colloques du deuxième semestre 2018 – « Owen en / et la France » et 13th IEEE International Symposium ».
- Une convention avec l'Institut Fédératif de Recherche sur le Handicap.
- Un financement complémentaire de thèse d'AMVALOR.
- Un encadrement de thèse avec Jeumont Electric.
- Enfin, le projet AMITIE, sur le dispositif Marie Curie (échange de chercheurs, d'enseignants-chercheurs).

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, qui leur est présenté.

- Avis sur les changements de conférenciers invités

Le Vice-président de la CoR demande au Directeur de la DRV de présenter les demandes de modification des conférenciers invités remontés par les laboratoires :

- Pour avis en l'absence de liste complémentaire :
CALHISTE : MARTINEAU → JETCHEV pour un séjour de même durée (2 semaines).
CALHISTE : AWAISS → RIGONATO pour un séjour de même durée (2 semaines).
NB : Avis favorables du Directeur du CALHISTE.

Il propose aux membres de la Commission d'émettre également un avis favorable – sous réserve de rester dans le même exercice.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés sur les modifications de conférenciers qui leur ont été présentées.

- Avis sur le nouveau barème Campus France

Le Vice-président de la CoR laisse la parole au Directeur de la DRV pour la description du nouveau barème Campus France.

Vu la convention de mandat du 30 septembre 1985 entre l'université et le Centre International des Etudiants et Stagiaires (auquel l'établissement public à caractère industriel et commercial Campus France s'est substitué), le Directeur de la DRV présente le barème des bourses octroyées par Campus France dans le cadre de mobilité - s'agissant de personnes étrangères non-européennes ne restant pas sur le territoire européen ensuite. Cela doit être fait annuellement. Pour le moment nous ne l'avons pas toujours fait.

- Conférenciers invités - Montant par semaine (1-4 semaines) :
 - Classe normale : 850 € (maintien de l'ancien barème)
 - Renom international : 1 100 € (maintien de l'ancien barème)
 - Chercheurs et Post-doctorants - Montant par mois : 1 780 à 3 550 € (ancien barème : 1 800 € à 3 600 €)
 - Doctorants - Montant par mois : 1 000 € (minimum pauvreté) à 1 780 € (ancien barème : 1 363 € à 1 800 €). NB : il doit avoir un régime de sécurité sociale
 - Stagiaires - Montant par mois : 525 € à 1 000 € (minimum pauvreté) suivant la règle (1/3 SMIC)
- Une délibération sera prise au prochain CA.

Différents points sont soulevés :

- Si un séjour est à cheval sur deux mois différents, les frais de gestion sont débités deux fois.
- Le coût pour l'établissement doit apparaître : frais de dossier = 144,19 € ; frais de gestion = 117,98 €/mois (montants 2018).
- Le montant minimum pour une thèse a été ramené à 1 000 € pour les cas particuliers où par exemple un doctorant serait payé par son gouvernement pour faire sa thèse chez nous à ce montant qui correspond au seuil de pauvreté. Nous ne pouvons pas en effet faire gérer par Campus France car nos barèmes sont trop élevés. Il faut alors préciser que ce montant est valable uniquement pour des sources de financement extérieures. Si nous finançons et gérons, nous conservons le seuil du contrat doctoral, soit actuellement 1 422 €.

Un cas annexe est présenté : parfois, on ne peut pas gérer ou toucher le financement ; le doctorant reçoit directement les fonds et il est d'accord. Cela reste à étudier pour le moment.

Pour le Vice-président de la CoR et le Directeur de la DRV, l'établissement confie un mandat de gestion à Campus France mais cela demeure une politique d'établissement et un engagement de sa part. Normalement, à mission identique, salaire identique. Il faut éviter les disparités sauf pour ceux qui apportent leur salaire.

Le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, sur le nouveau barème Campus France.

- Information sur la modification du tableau des Primes pour Charge Administrative (prise en compte des responsabilités dans le domaine de la recherche)

Le Vice-président de la CoR fait un point les Primes pour Charge Administrative (PCA).

Le Rectorat a indiqué avant le dernier CA que l'Université n'était pas habilitée à créer une nouvelle prime intitulée Prime pour Responsabilité Recherche (PRR), calquée sur le modèle de la Prime pour Responsabilités Pédagogiques (PRP). La Prime pour Charges Administratives (PCA) a donc été revue en y introduisant les éléments initialement pensés pour la PRR.

Il n'y aura pas de modification par rapport à ce qui a été vu en Comité de Pilotage des Directeurs de Laboratoires : la recherche est alignée sur la formation, avec trois tailles de laboratoires et sur la base des permanents produisant.

Elle concernera les directions et directions adjointes de laboratoires, les responsables de départements/axes/équipes/thèmes, les directions de fédérations de recherche, les laboratoires internationaux et autres coordinations de projets structurants multipartenaires, régionaux, nationaux, internationaux. Elle sera cumulable avec la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR). Le CA statuera annuellement sur la PCA. L'idée est de reconnaître la recherche au même titre que la formation. Cela sera soumis pour avis en Comité Technique (CT), puis au prochain CA. Elle ne sera pas cumulable avec une autre PCA – ex : Vice-président et Directeur de Fédération de Recherche.

Fonctions et responsabilités administratives	Taux maximal (€)
Vice-Président	9 170
Directeur de composante de formation (hors IUT et ENSIAME)	6 175
Directeur adjoint de composante de formation	4 370
Chef de département (IUT et ENSIAME)	4 370
Directeur de service commun	3 325
Mission temporaire d'au moins un an (chargé de mission UPHF)	1 615
Directeur de composante de recherche comportant plus de 80 permanents	6 175
Directeur de composante de recherche comportant entre 40 et 80 permanents	4 500
Directeur de composante de recherche comportant moins de 40 permanents	3 000
Directeur adjoint de composante de recherche comportant plus de 80 permanents	4 370
Directeur adjoint de composante de recherche comportant entre 40 et 80 permanents	3 000
Directeur adjoint de composante de recherche comportant moins de 40 permanents	2 000
Responsabilité d'une équipe, axe, département ou thème regroupant au moins 40 permanents	3 000
Direction d'une fédération de recherche ou d'un laboratoire international associés au CNRS	
Coordination d'un projet de recherche structurant multipartenaires régional, national ou international	
Responsabilité d'une équipe, axe, département ou thème regroupant entre 20 et 40 permanents	2 000
Responsabilité d'une équipe, axe, département ou thème regroupant moins de 20 permanents	1 000

Ce point a soulevé quelques questions :

- La PCA sera-t-elle prise sur le budget des laboratoires ?
Elle sera mentionnée lors du dialogue de gestion et viendra en plus de la dotation du laboratoire.
Si la Direction du laboratoire veut redistribuer aux directeurs des départements, elle le pourra.
- Quand prendra-t-elle effet ?
Il faudra se référer à la délibération du CA.

- Points Informations :

- Projets HCERES des nouvelles composantes de recherche

Ce point a été abordé après les avis sur les demandes de financement au Conseil Régional (Publication C. CHOMARAT et CE2I phase 3), pour des raisons de disponibilité des interlocuteurs.

Le Vice-président de la CoR invite les directeurs des laboratoires CALHISTE et IDP à présenter l'état des travaux de restructuration des activités de recherche au sein du Pôle Humanités de l'UPHF.

Le futur laboratoire issu de l'IDP et du CALHISTE prendra le nom de « Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société » (CRISS). Il devrait compter 79 enseignants-chercheurs dont 15 Professeurs et 6 Maîtres de Conférences Habilités à Diriger des Recherches (HDR).

Les 4 axes sont désignés, les enseignants-chercheurs y sont rattachés, le chapeau et les contenus sont en cours de rédaction.

Le Directeur de l'IDP est le porteur du projet mais il faudra une élection lorsque le nouveau laboratoire CRISS sera doté de statuts.

Le futur laboratoire issu de DeVisu et du CALHISTE prendra le nom de DeVisu-DeScripto. Il sera constitué de 44 enseignants-chercheurs dont 10 Professeurs et 3 Maîtres de conférences HDR. Les bilans ont été effectués par les directeurs des laboratoires concernés. La Directrice de DeVisu est le porteur du projet mais, tout comme pour CRISS, il faudra une élection lorsque le nouveau laboratoire DeVisu-DeScripto sera doté de statuts.

Sur le calendrier :

Les statuts de l'UPHF seront votés en janvier 2019, après le vote de la loi autorisant l'expérimentation. (La rentrée 2019 sera sur l'ancienne offre de formation.)

A l'issue des rapports de l'HCERES (rapports publiés au printemps-été 2019), on pourra se mettre en ordre de marche : rédaction des statuts, élections. Cela permettra d'être prêts pour janvier 2020 au moment de la labellisation par le MESR des nouveaux laboratoires.

Concernant les représentants des Personnel d'Appui à la Recherche (obligatoire à partir de 3 ITA), a priori, ils doivent être représentés dans les deux cas.

Le Vice-président de la CoR remercie les directeurs de l'IDP et du CALHISTE pour ce retour d'information.

- Retour sur l'appel « Allocations de thèse cofinancées par la Région Hauts-de-France 2018 »

Le Vice-président de la CoR effectue un bilan final de la Campagne 2018 d'allocations de thèses régionales.

La Commission Permanente du Conseil Régional a délibéré et voté le 3 juillet : après négociation au printemps, il a obtenu 6 demi-allocations financées sur fonds régionaux et une demie financée sur fonds FEDER, dont une qui figurait en liste secondaire, l'une des 7 acceptées en liste principale n'ayant pas trouvé de candidat.

Le sujet de F. VANDERHAEGEN est donc remonté en liste principale, avec un engagement de l'UPHF sur son cofinancement.

- Mise en ligne des thèses numérisées

Le Vice-président de la CoR invite Mme BURY, Responsable du Département d'Appui à la Recherche - Chargée des abonnements aux ressources électroniques au Service Commun de la Documentation (SCD) et Mme BAILLY, Adjointe à la Responsable du Département d'Appui à la Recherche et Adjointe Communication – SCD, à prendre la parole sur ce point.

Un état des lieux de la numérisation des thèses imprimées de l'UVHC est effectué – projet, avancement, choix des modalités de diffusion.

- Depuis 1974 : dépôt des exemplaires papiers au SCD, qui signale, conserve, diffuse à la communauté universitaire les exemplaires de soutenance (1985 : ex. imprimés) - 868 titres.

- CA du 11 juin 2011 : passage de l'UVHC au dépôt électronique obligatoire, effectif à partir du 1^{er} février 2012. L'auteur et/ou les membres du jury décident : Internet, embargo (limité, illimité), confidentialité... 221 titres numériques ont depuis été déposés dans Theoreme. 173 sur 221 choisissent l'Internet sans authentification.

- 2017-2018 : Numérisation des thèses imprimées : 365 à ce jour parmi les thèses soutenues entre 2003 et 2012, sachant que l'objectif est à terme 2000-2012.

Les bénéfices de la numérisation :

- Accès immédiat, sur place et à distance
- Accès simultanés
- Recherche en texte intégral

Soit une visibilité et une accessibilité accrues.

Moyens humains et financiers :

- Services des thèses du SCD, Equipes Nuxeo ORI/OAI, DSI
- Prestataire : Agence Nationale de Reproduction des Thèses
- Crédits SCD – 11 100 € TTC pour les thèses 2000-2001.

A ce propos, il est demandé dans quelle mesure on ne pourrait pas faire appel aux thésards.

Il y a nécessité de conformité de l'exemplaire (obligation de diffuser la version de soutenance).

Relativement aux autorisations de diffusion :

2007-2012 : Le SCD détient les autorisations de diffusion pour les versions numérisées signées par les auteurs lors du dépôt. Les auteurs ont été informés par e-mail et ont la possibilité de revenir sur leur choix initial (étendre ou restreindre).

Avant 2007 : Le SCD n'a pas ces autorisations. Il faut donc une décision de l'établissement. Le SCD souhaite donc consulter la CoR.

Voici la proposition du SCD relativement aux modalités de diffusion « par défaut » pour les thèses soutenues avant 2007 et pour lesquelles il ne détient pas les autorisations de diffusion de la version numérique :

Diffusion par défaut sur l'intranet :

Signalement de la thèse sur THEOREME

Texte de la thèse accessible uniquement sur authentification (ENT)

Thèses prêtables en prêt entre bibliothèques, sous forme de fichiers chrono-dégradables et non imprimables

Les auteurs seront informés et auront la possibilité d'étendre la diffusion à Internet (sur demande au SCD)

Autre possibilité : *opt – out*

- Diffusion Internet
- Signalement de la thèse sur THEOREME
- Texte de la thèse accessible à tous depuis THEOREME
- A la demande de l'auteur : remise en intranet

Les questions des membres de la CoR portent essentiellement sur le choix de rester sur l'intranet, notamment pour les thèses les plus anciennes, d'autant que les thèses confidentielles ne le sont en général que pendant 5 ans.

C'est une question de respect du droit d'auteur.

Il est demandé dans quels délais cela tombe dans le domaine public.

Les délais sont de 70 ans, **après la mort de l'auteur**.

Le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable sur la proposition du Département d'Appui à la REcherche – Service aux chercheurs du SCD de diffusion des thèses par défaut sur l'**Intranet**.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, sur la proposition du Département d'Appui à la REcherche – Service aux chercheurs du SCD de diffusion des thèses par défaut sur l'**Intranet**.

- Science Direct et la négociation Elsevier

Le Vice-président de la CoR invite à nouveau Mme BURY, Responsable du Département d'Appui à la Recherche - Chargée des abonnements aux ressources électroniques au Service Commun de la Documentation (SCD) et Mme BAILLY, Adjointe à la Responsable du Département d'Appui à la Recherche et Adjointe Communication – SCD, à prendre la parole sur ce point.

Il s'agit du renouvellement de la négociation pour l'abonnement à la Freedom Collection d'Elsevier (Science Direct).

Le contexte :

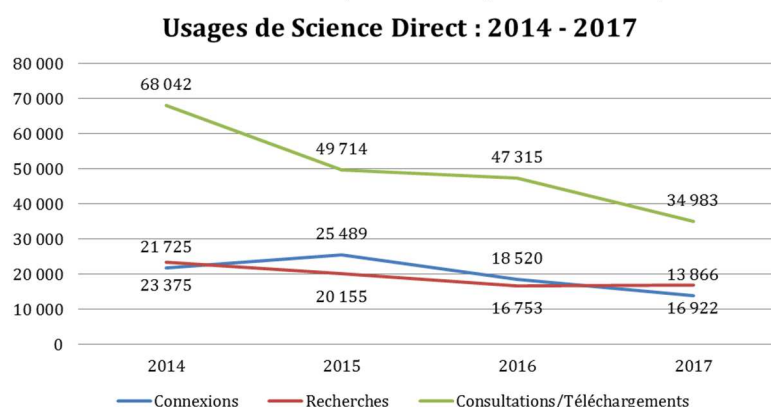
Avant 2014 (négociation Couperin) : le budget du SCD prenait en charge le coût - 259k€ en 2013.

Depuis l'accord national Couperin (2014-2018) :

Année d'exercice	Prélèvement direct sur dotation UVHC	Total dû ABES TTC	Total annuel pour UVHC
2014	158 698 €	12 204 €	170 902 €
2015	148 759 €	12 204 €	160 963 €
2016	148 759 €	12 204 €	160 963 €
2017	148 759 €	12 204 €	160 963 €
2018	148 759 €	12 204 €	160 963 €
		Total sur 5 ans	814 754 €

Cela ne tient pas compte des frais de publication en *open access* (APC) payés par notre université lorsque des chercheurs publient dans une revue Elsevier de la Freedom Collection.

Un bilan de l'usage de Science Direct à l'UVHC (hors CNRS) est ensuite présenté :



Public utilisateur (sur les 6 derniers mois – en fonction de l'affiliation initiale) :

Etudiants (59,8%) : FSMS (35,6%), ISTV (28,9%), ENSIAME (20,9%), IUT (11%) et IAE (3,6%)

Enseignants-Chercheurs (27,2%) : ISTV (50,1%), ENSIAME (29%), LAMIH (9%), IAE (7,4%), FSMS (4,5%)

Autres personnels (13%) : LAMIH (48,7%), SCD (29,7%), LMCPA (16,2%), IEMN (5,4%)

Répartition par niveau des étudiants utilisateurs :

Master (46%)

Licence (30,4%)

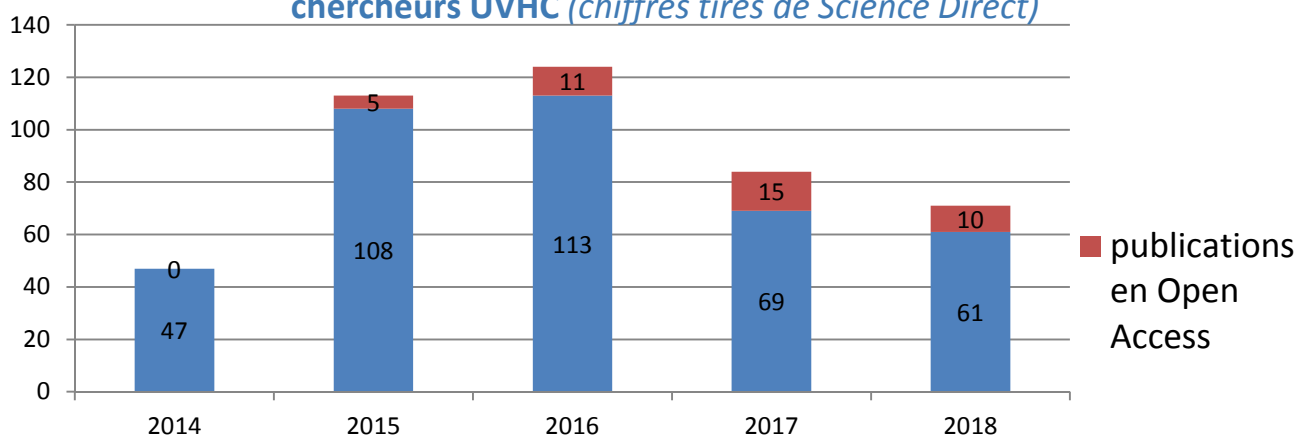
Doctorat (14,3%)

Formations ingénieurs de l'IUT et ENSIAME (9,9%)

On constate une baisse de moitié. Les membres de la CoR supposent que c'est peut-être dû aux accès CNRS ou aux changements dans les mentalités (on télécharge moins, tout est stocké en ligne).

En regard de cela, voici les publications UVHC chez Elsevier – estimations tirées de Science Direct, hors IEMN Villeneuve d'Ascq).

Nombre de publications dans des revues Elsevier attribuées à des chercheurs UVHC (chiffres tirés de Science Direct)



Cela semble relativement faible.

Le problème principal du modèle d'abonnement payant traditionnel (« pay to read ») réside dans le fait de payer plusieurs fois pour la même chose (frais de publication + coût de l'abonnement).

Or, le contexte européen actuel est celui de l'*Open Access* :

- recommandation de la Commission Européenne pour le dépôt en archives ouvertes (en France, article 30 de la loi pour une République Numérique) ;

- traduction dans les appels à projets recherche : obligation H2020 : libre accès aux publications issues des recherches financées (tout ou partie) par le programme Horizon 2020.

En Europe : réflexion intégrée dans les négociations

Enjeux :

- Réduction des coûts

- Développement de l'*open access* immédiat

- Réduction des frais de publications payés par l'auteur pour la publication en *open access* de ses travaux

Deux nouveaux modèles se dessinent de ce fait.

Modèle de compensation (« *offsetting agreements* ») :

Accès aux contenus en abonnement + réduction des APC en *open access* immédiat :

Réduction des coûts :

Incitation à la publication en *open access* : reste optionnel pour le chercheur

Réduction des APC si le modèle auteur-payeur est choisi (taux variable – de 25% à 90% dans les accords déjà mis en place)

Royaume-Uni, Pays-Bas : déjà engagés (Elsevier, Wiley)

Modèle « *publish and read* » :

Accès aux contenus en abonnement + publication en *open access* immédiat :

Renversement du dispositif actuel : financement en amont de la publication en *open access*

Publication en *open access* de 100 % de l'ensemble des articles des chercheurs couverts par l'accord

Réduction globale de la dépense

Intérêt public de la publication en *open access* des résultats de la recherche

Davantage de visibilité pour les publications concernées

8 pays sont déjà engagés dedans ou en cours de négociation : Royaume-Uni, Pays-Bas, Autriche, Suède, Allemagne, Norvège, Finlande, Suisse (ils représentent plus de 15% de la production scientifique mondiale).

En Allemagne :

- Politique nationale en faveur de l'*open access* depuis 2016
- Négociation 2016 et organisation en consortium d'universités, écoles et organismes de recherche
- De nombreux établissements n'ont pas renouvelé leur abonnement en 2017
- 14 chercheurs renommés ont cessé de travailler avec Elsevier

En Suisse :

- Stratégie nationale en faveur de l'*open access* depuis mars 2018
- Choix de privilégier le modèle « *publish and read* » dans les négociations (Springer-Nature, Elsevier, Wiley)

En France, on s'oriente vers ce modèle.

Propositions de Couperin et bilan du sondage de mars 2018 auprès de l'ensemble des abonnés Couperin (55% des membres ont répondu (135)) :

Modèles proposés	Bilan provisoire du sondage (avril 2018)
Maintien du modèle existant (« <i>pay to read</i> »)	<ul style="list-style-type: none">➤ Favorable à 18% (notamment organismes de rech➤ Défavorable à 70%➤ Neutre à 12%
Modèle de compensation (« <i>offsetting agreements</i> »)	<ul style="list-style-type: none">➤ Favorable à 43% (notamment CHU-CHR, écoles e➤ Défavorable à 43%➤ Neutre à 14%
Modèle « <i>publish and read</i> »	<ul style="list-style-type: none">➤ Favorable à 71% (notamment CHU-CHR, universi➤ Défavorable à 17%➤ Neutre à 12%

Objectif exprimé par 75% : réduction de la dépense, quel que soit le modèle choisi

Objectif secondaire (57%) : maîtrise de la dépense globale, incluant abonnements et APC

Contenus : l'accès à la totalité de la collection est important pour les 3/4 des répondants -> l'objectif de baisse permet d'envisager de restreindre aux seuls « titres phares » pour les 2/3 des répondants.

Les membres de la CoR s'interrogent sur la notion de titre phare : qu'est-il entendu par « titre phare » ?

Coupeure d'accès envisagée : 48% des répondants considèrent qu'une coupeure temporaire des accès serait défendable, pourrait même être revendiquée. On garderait l'accès aux archives néanmoins – ISTEK avant 2001, puis PANIST.

Contexte international qui permet d'envisager des modes d'accès alternatifs : la voie verte n'est pas une fin en soi mais peut être considérée comme transitoire.

Accès aux années antérieures en cas de coupeure des accès :

Les négociations Elsevier 2010-2013 et 2014-2018 incluent la mise à disposition des données acquises de manière pérenne :

Années de publications	Mode d'accès	Usagers autorisés	Etat en 2017
Antérieur à 2001	ISTEX	Membres du MESRI (Licence Nationale)	Opérationnel
2001 – 2013	PANIST	Membres du GC 2010-2013	Opérationnel
2014 – 2016	PANIST	Membres du GC - Licence Nationale 2014-2018 (dont CNRS)	Données livrées mais non chargées sur la plateforme
2017 – 2018	PANIST	Membres du GC - Licence Nationale 2014-2018 (dont CNRS)	Données à livrer

ISTEX : Bibliothèque scientifique numérique nationale (archives numérisées d'éditeurs scientifiques : Elsevier, Wiley, Brill, Lavoisier, Emerald, etc.)

PANIST : Plateforme d'Archivage National de l'Information Scientifique et Technique des membres du consortium Couperin.

Le SCD devrait avoir davantage d'informations en septembre et pourra alors intervenir à nouveau. Un bras de fer est en cours entre Couperin et Elsevier. Idem avec LexisNexis. Avec Wiley : la négociation vient de se terminer. Tous les éditeurs sur des modèles chers et archaïques. Les négociations sont donc de plus en plus difficiles.

Le Vice-président de la CoR remercie Mme BURY et Mme BAILLY pour ces informations.

- Point sur les collaborations avec la zone ASEAN

Ce point est ajourné.

- Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures et 05 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le dix juillet deux-mille dix-huit, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 14/03/2019

Le Vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

Pr. Eric MARKIEWICZ